

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

12 septembre 2025

et qu'elle a été faite le

12 septembre 2025

Que le nombre des membres en
exercice est de : 48

Présents : 34

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 14

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2025_09_162

Objet :

Adoption du rapport sur le prix
et la qualité du service public
d'assainissement collectif de
l'exercice 2024 (RPQS)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 18 septembre 2025

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle
des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur le Président, Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M.
Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain
GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Fraisans** : M. Hubert BACOT,
Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** : M.
Gilbert TSCHAIEN **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome
FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-**
le-Château : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT
Offlanges : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis
CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD **Our** : M.
Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Ranchot** : Mme
Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis
MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Rouffange** : Mme Marie-
Hélène VACHET **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves
COINCENOT **Saligny** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M.
Alain GOMOT

Suppléés :

Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD
Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François
GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Sébastien
HENGY, Mme Sophie NIALON **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN
Ougney : M. Cédric IVANES **Plumont** : M. Christophe PERRET
Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Serre les Moulières** : M.
Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Gilbert TSCHAIEN

Procurations de vote :

Mandants : M. François GRESET (EVANS), M. Sébastien HENGY
(FRAISANS), Mme Sophie NIALON (FRAISANS), M. Olivier
DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN
(ORCHAMPS), M. Christophe PERRET (PLUMONT), Mme Aurélie
CHANCENOTTE (ROMAIN), M. Ludovic DUVERNOIS (TAXENNE)

Mandataires : M. Gérome FASSET (LOUVATANGE), Mme
Marie-Anne LONGY (FRAISANS), M. Dominique JOLY
(FRAISANS), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), M. Nicolas JOLY
(ORCHAMPS), M. Laurent CHENU (ETREPIGNEY), Mme Isabelle
GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Stéphane ECARNOT (THERVAY)

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2024 (RPQS)

Monsieur le Vice-président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif de l'exercice 2024 est joint en annexe.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après présentation de ce rapport :

- **ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2024 ;**
- **DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;**
- **DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;**
- **DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0





**SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité
du Service public de l'assainissement
collectif**

*présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
et au décret du 2 mai 2007*

Exercice 2024

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4	Nombre d'abonnés	4
1.5	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.6	Caractéristique du réseau de collecte.....	5
1.6.1	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.6.2	Les ouvrages de stockage-restitution : bassins d'orage	7
1.6.3	Les déversoirs d'orage.....	7
1.6.4	Identification des postes de refoulement (PR)	8
1.6.5	Ouvrages singuliers.....	8
1.7	Ouvrages d'épuration des eaux usées	9
1.8	Volumes facturés.....	10
2	Tarification de l'assainissement.....	11
2.1	Fixation des tarifs en vigueur.....	11
2.2	Prix du service de l'assainissement collectif	11
2.3	La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	11
2.4	La redevance d'assainissement collectif	12
2.5	La Facture d'assainissement type (D204.0)	13
2.6	Recettes d'exploitation	14
2.6.1	Recettes de la Communauté de communes de JURA NORD (€ HT)	14
2.6.2	Recettes de l'exploitant (€HT).....	14
2.6.3	Indicateurs de performance.....	14
2.7	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
2.8	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
2.9	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	16
2.10	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
2.11	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) / normes nationales (uniquement pour les STEU d'une capacité > 200 EH)	18
2.12	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	20
2.13	Taux de renouvellement des réseaux	21
2.14	Branchements	21
2.15	Entretien du réseau.....	21
2.16	Travaux de renouvellement.....	21
2.17	Autres travaux	22

2.17.1	Tableau récapitulatif des indicateurs	22
3	Financement des investissements	23
3.1	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	23
3.2	Etat de la dette	23
3.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	23
3.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	23
3.5	Présentation du programme pluriannuel de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices.....	24
4	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	24
4.1	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles).....	24
4.2	Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	24

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

- Nom de la collectivité : **Communauté de Communes Jura Nord**
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Traitement	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi : Marpain, Dampierre (y compris Petit Mercey bourg, Hyombre et les Granges), Étrepigny, Évans, Fraisans, Gendrey, Louvatange, Montmirey-la-Ville, Montmirey-le-Château, Orchamps, Ougney, Pagny, Plumont, Ranchot, Rans, Salans, Taxenne, Thervay, Vitreux.
- Pas de CCSPL.
- Existence d'un zonage annexe du PLUI mais non soumis à enquête publique.
- Existence d'un règlement de service approuvé le 17/03/2022.

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en concession d'exploitation depuis le **01/01/2022**.

Le gestionnaire est la SOGEDO pour une durée de **7 ans** du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2028.

1.3 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

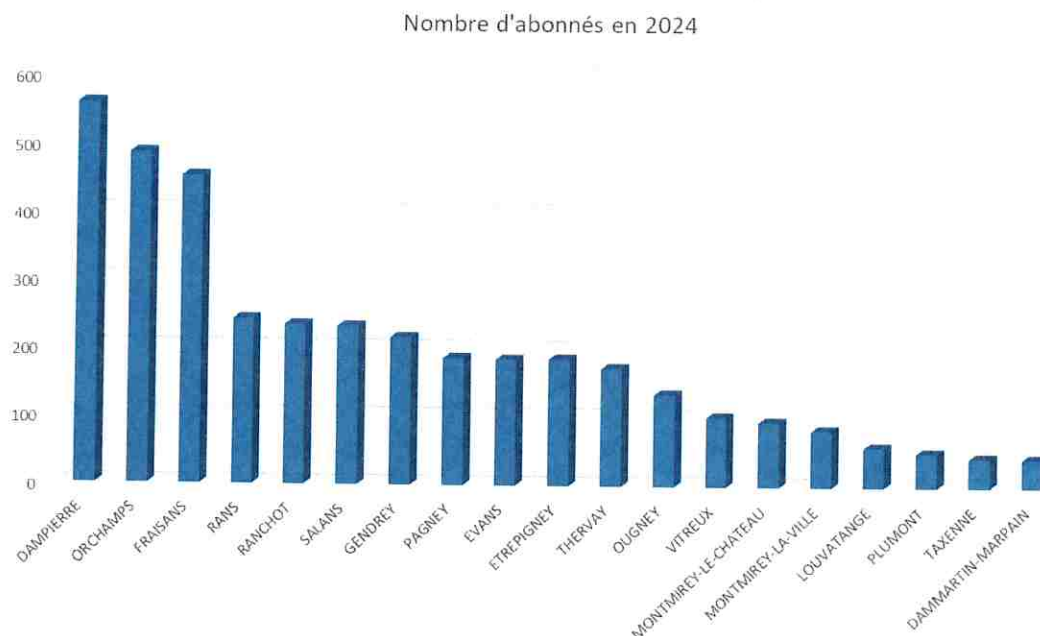
Le service public d'assainissement collectif dessert **8 308** habitants au 31/12/2024.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **3 764** abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :



La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **43 abonnés/km**.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2,21 habitants/abonné**.

1.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2024 (**0** au 31/12/2023).

1.6 Caractéristique du réseau de collecte

1.6.1 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **41,616 km** de réseau unitaire hors branchements,
- **46,544 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- **16,087 km** de réseau de refoulement.

soit un linéaire de collecte total de **104,250 km**.

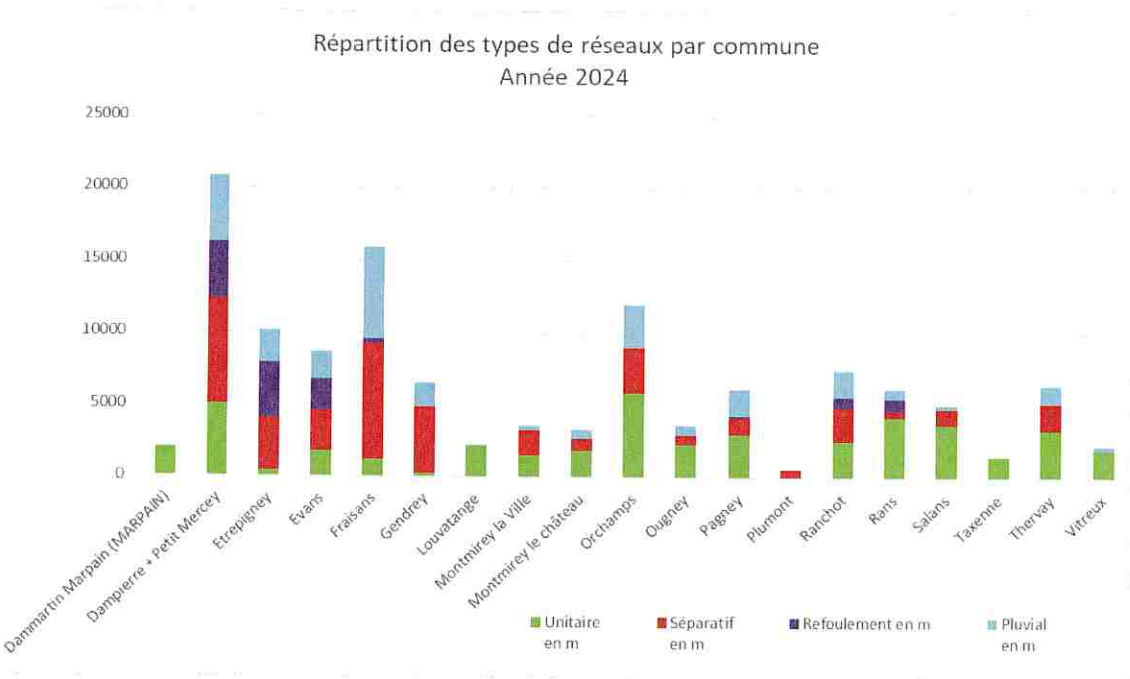
Ces linéaires ont été précisés par le SIG et annualisés dans le cadre du contrat de concession.

A titre indicatif le linéaire de réseau pluvial est de **32,607 km**.

Réseau	2022				2023				2024				Évolution 2024/2023			
	Unitaire en m	Séparatif en m	Refoulement en m	Pluvial en m	Unitaire en m	Séparatif en m	Refoulement en m	Pluvial en m	Unitaire en m	Séparatif en m	Refoulement en m	Pluvial en m	Unitaire en %	Séparatif en %	Refoulement en %	Pluvial en %
Dammartin Marpain (MARPAIN)	0	1017	0	844	1926	0	0	12	1926	0	0	0	0%	0%	0%	0%
Dampierre + Petit Mercey	5009	7246	3950	4623	5009	7246	3950	4623	5468	8102	3940	5574	8%	11%	0%	17%
Etrepigny	408	9632	3814	2237	408	9632	3814	2237	408	9632	3814	2237	0%	0%	0%	0%
Evans	1786	2794	2143	1948	1786	2794	2143	1948	1786	2794	2143	1942	0%	0%	0%	0%
Fraisans	1165	8082	270	6362	1165	8082	270	6362	1288	9343	759	6432	10%	13%	64%	1%
Gendrey	223	4617	0	1639	223	4617	0	1639	0	5056	0	2665				
Louvatange	2158	0	0	9	2158	0	0	9	1167	679	0	275	-85%	100%		38%
Montmirey la Ville	1517	1684	0	321	1517	1684	0	321	1517	1684	0	321	0%	0%		97%
Montmirey le château	1803	885	0	616	1803	885	0	616	1803	885	0	616	0%	0%		0%
Orchamps	5827	3143	0	3011	5827	3143	0	3011	5827	3143	0	3011	0%	0%		0%
Ougney	2287	634	0	710	2287	634	0	710	2287	634	0	710	0%	0%		0%
Pagney	2957	1167	96	1901	2957	1167	96	1901	2577	2165	152	1901	-15%	46%	41%	0%
Plumont	0	571	0	0	0	571	0	0	0	571	0	0		0%		
Ranchot	2526	2297	784	1832	2526	2297	784	1832	2819	2347	784	2178	10%	2%		16%
Rans	4158	492	820	662	4158	492	820	662	4158	492	820	662	0%	0%	0%	0%
Salans	3665	1095	0	280	3665	1095	0	280	3805	1513	3449	968	4%	28%	100%	71%
Taxenne	1479	0	0	0	1476	0	0	0	1474	0	0	0	0%			
Thervey	2663	1788	0	1241	3315	1839	0	1257	3315	1839	0	1257	0%	0%		0%
Vitrey	1910	0	0	322	1910	0	0	322	0	1665	216	1858		100%	100%	83%
TOTAL	41541	41144	11877	28558	44116	40178	11877	27742	41619	46544	16087	32607	-6%	14%	26%	15%
	123120				123913				136857							

NOTA : A signaler la modification de la typologie de réseau sur Vitreux et Pagney en raison des travaux de mise en séparatif, de la correction du refoulement de Salans, mais il reste le refoulement d’Orchamps comme élément majeur à intégrer au prochain rapport.

Le graphique suivant reprend la répartition des types de réseaux par commune :



1.6.2 Les ouvrages de stockage-restitution : bassins d’orage

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume de stockage
Bassin d’orage	EVANS	60 m³
Bassin d’orage	THERVAY	180 m³
Bassin d’orage	MONTMIREY LA VILLE	240 m³

2 ouvrages sont attendus pour 2025, à savoir le bassin de Salans, et celui de Fraisans.

1.6.3 Les déversoirs d’orage

52 points de déversement sont recensés sur les 17 systèmes d’assainissement existants.

1.6.4 Identification des postes de refoulement (PR)

Réseau	Poste de relevage
Dammartin Marpain (MARPAIN)	0
Dampierre + Petit Mercey	7
Etrepigny	3
Evans	2
Fraisans	3
Gendrey	0
Louvatange	0
Montmirey la Ville	0
Montmirey le château	0
Orchamps	1
Ougney	0
Pagney	2
Plumont	0
Ranchot	2
Rans	1
Salans	1
Taxenne	0
Thervay	2
Vitreux	1
TOTAL	25

1.6.5 Ouvrages singuliers

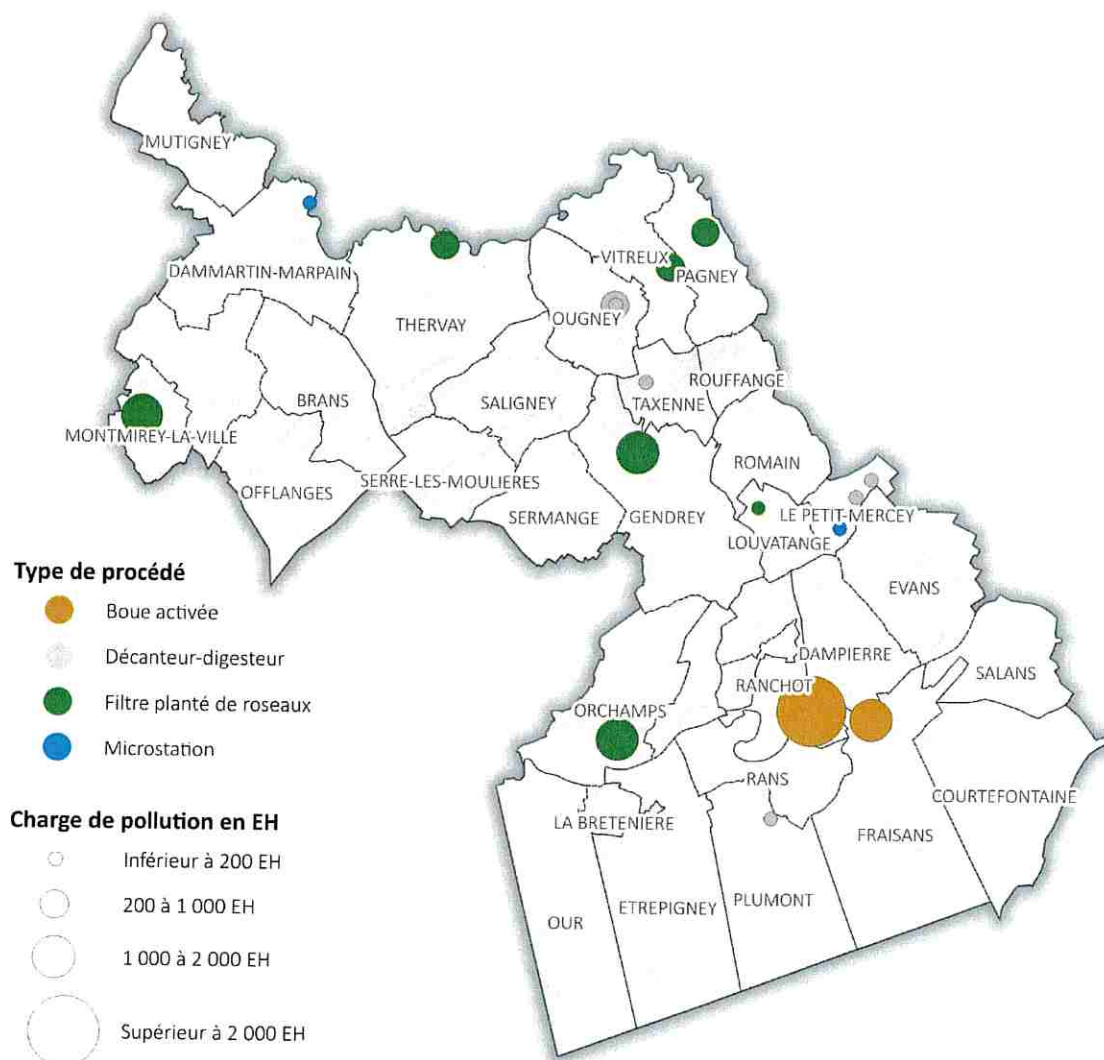
	2024
Grilles, avaloirs	1 463
Regards de visite (y-compris pluvial)	3 035

1.7 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère **17** stations de traitement des eaux usées qui assurent le traitement des eaux usées.

Station	Type de station	Capacité en EH	Année de construction	DBO5 en kg/j	Volume journalier en m³/j
Ranchot	Boues activées	4000	2001	216	600
Fraisans	Boues activées	1990	1980	119	300
Orchamps	FPR	1600	2023	96	280
Gendrey	FPR	640	2007	38,4	96
Montmirey La Ville	FPR	510	2013	30,6	112
Thervay	FPR	450	2017	27	75
Pagney	FPR	430	2018	25,8	70
Vitreux	FPR	350	2023	13,5	56
Ougney - Rive Gauche	Décanteur digesteur	200	-	-	-
Plumont	Décanteur digesteur	150	1990	-	-
Louvatange	FPR	130	2023	4,99	20
Marpain	Microstation	120	2014	7,2	18
Petit Mercey - bourg	Microstation	100	2014	6	15
Taxenne	Décanteur digesteur	100	1968	-	-
Ougney - Rive Droite	Décanteur digesteur	60	-	-	-
Petit Mercey - Hyombre	Décanteur digesteur	50	-	-	-
Petit Mercey - Les Granges	Décanteur digesteur	20	-	-	-

En 2025, la station de Ranchot va passer de 4 000 EH à 6 000 EH.



1.8 Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2022	2023	2024	Variation en %
Abonnés domestiques	143 074	434 057	291 390	- 67,1 %
Abonnés non domestiques	/	/	/	/
Total des volumes facturés	143 074	434 057	291 390	- 67,1 %

La variation 2022/2023 est très importante et s'explique par le fait que les factures de 2022 n'ont pas toutes été éditées. De la même manière, certaines factures 2024 ont été décalées dans le temps afin de se rapprocher des périodes de facturation des différents services des eaux.

Nombres de factures émises en 2022 : **5 176**

Nombres de factures émises en 2023 : **8 444**

Nombres de factures émises en 2024 : **8 205**

2 Tarification de l'assainissement

2.1 Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 28 novembre 2024 pour application au 1er janvier 2025).

Les tarifs concernant la part de la société SOGEDO sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2 Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.3 La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)*	2 000 €*	2 000 €*
Participation aux frais de branchement	Intégrée à la redevance	Intégrée à la redevance

* : La PFAC est modulée selon le type habitation et usage selon la formule suivante : $\text{Montant de la PFAC} = (\text{Tarif de base} = 2\,000 \text{ €}) \times (\text{coefficient type de construction}) \times (\text{coefficient type d'activité})$

Type / taille de la construction	Coefficient
Habitation individuelle : selon surface de plancher	
Jusqu'à 120 m² inclus	1
Supérieure à 120 m ² et jusqu'à 140 m ² inclus	1.2
Supérieure à 140 m ² et jusqu'à 160 m ² inclus	1.4
Supérieure à 160 m ² et jusqu'à 180 m ² inclus	1.6
Au-delà de 180 m²	15 € le m² supplémentaire
Immeuble collectif (par logement)	0,4
Hôtellerie ou assimilé (par chambre)	0,2
Mobile-home/HLL	0,2

Type d'activité	Coefficient
Activités domestiques : maisons individuelles, lotissements, logements collectifs	1
Activités domestiques à caractère social : maisons individuelles, lotissements, logements collectifs	0,4
Activités industrielles avec production d'eaux usées supplémentaires : établissements de santé, cabinet médical, laboratoires, restauration, aires de lavage, commerces avec production alimentaire, entre autres.	1,2
Autres activités sans production d'eaux usées non domestiques : salles de spectacle, de réception, musées, médiathèques, installations sportives, scolaires, lieux de culte, commerces hors production alimentaire, atelier automobile, bureaux, hôtellerie, entre autres.	0,8

2.4 La redevance d'assainissement collectif

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
<i>Part fixe (€ HT/an)</i>			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,13 €	11,91 €
<i>Part proportionnelle (€ HT/m³)</i>			
	Prix au m³	1,391 €/m³	1,49 €/m³
Part du délégataire			
<i>Part fixe (€ HT/an)</i>			
	Abonnement ⁽¹⁾	57,060 €	58,68 €
<i>Part proportionnelle (€ HT/m³)</i>			
	Prix au m³	0,713 €/m³	0,733 €/m³
Taxes et redevances			
<i>Taxes</i>			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
<i>Redevances</i>			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	-
	VNF rejet :	___ €/m³	___ €/m³
	Autre : Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	___ €/m³	0,009 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public

Les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont fixés dans les délibérations **DCC2024_11_213** et **DCC2024_11_212** du 28/11/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et de la participation au financement de l'assainissement collectif.

A signaler que la collectivité applique déjà la convergence tarifaire.

2.5 La Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,13	11,91	+7,0%
Part proportionnelle	166,92	178,8	+7,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	178,05	190,71	+7,1%
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	57,060	58,68	+2,8%
Part proportionnelle	85,56	87,96	+2,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	142,62	146,64	+2,8%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,2	-	___%
VNF Rejet :	___	___	___%
Autre : Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement collectif	___	1,08	___%
TVA	33,99	33,84	-0,4 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,19	34,92	-34,3%
Total	373,86	372,27	-0,4%
Prix TTC au m³	3,1155	3,1023	-0,4%

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Travaux d'investissement pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement (réseau et station : voir programme de travaux).
- Contrat de concession pour l'exploitation et le bon fonctionnement des ouvrages.
- Réforme des redevances des Agences de l'Eau.

2.6 Recettes d'exploitation

2.6.1 Recettes de la Communauté de communes de JURA NORD (€ HT)

	2023	2024	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	348 438,32€	519 217,76 €	+66,2 %
Dont redevances eaux usées domestiques	-	-	-
Dont abonnements	-	-	-
Autres recettes	6 390,08€	3 633,36 €	-0,4 %
Prime pour épuration de l'Agence de l'eau	6 390,08€	3 633,36 €	-0,4 %
Subvention hygiénisation boues(covid-19)	-	-	-
Contributions d'autres services	-	-	-
Contributions au titre des eauxpluviales	-	-	-
Contributions exceptionnelles du budget général	-	-	-

A noter que le dernier trimestre 2023 a été reporté sur les données financières de 2024, expliquant cette différence.

2.6.2 Recettes de l'exploitant (€HT)

	2023	2024	Variation en %
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	484 862€	436 249€	-10,0 %
Total des recettes			

2.6.3 Indicateurs de performance

2.7 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **89,5 %** des 3 764 abonnés potentiels.

2.8 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **90** pour l'exercice 2024. Pour mémoire, il était de **90** en 2023, de **39** en 2021 et **72** en 2022.

Barème	Critères	Informations disponibles	
		Oui / Non	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	Oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	Oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	Oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	80%	3
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	70%	2
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.	Non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	0	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	Oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	Oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	Oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	Oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	Non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	Oui	10
Nombre de points total obtenus			90

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

2.9 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station), s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Type de station	Capacité en EH	Charge brute théorique en EH	Charge brute théorique en kg DBO5	Conformité collecte
Ranchot	Boues activées	4 000	3 200	192	0
Fraisans	Boues activées	1 990	1 900	114	0
Orchamps	FPR	1 600	1 000	60	0
Gendrey	FPR	640	400	24	0
Montmirey La Ville	FPR	510	350	21	0
Thervay	FPR	450	330	19,8	0
Pagney	FPR	430	340	20,4	0
Vitreux	FPR	350	220	13,2	0
Ougney - Rive Gauche	Décanteur digesteur	200	200	12	0
Plumont	Décanteur digesteur	150	90	5,4	100
Louvatange	FPR	130	90	5,4	0
Marpain	Microstation	120	60	3,6	0
Petit Mercey - bourg	Microstation	100	50	3	100
Taxenne	Décanteur digesteur	100	80	4,8	0
Ougney - Rive Droite	Décanteur digesteur	60	60	3,6	0
Petit Mercey - Hyombre	Décanteur digesteur	50	30	1,8	100
Petit Mercey - Les Granges	Décanteur digesteur	20	20	1,2	0
TOTAL	17	10 900	8420	505,2	2 %

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 2 (0 en 2022, 6 en 2023).

2.10 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Type de station	Capacité en EH	Charge brute théorique en EH	Charge brute théorique en kg DBO5	Conformité équipement
Ranchot	Boues activées	4 000	3 200	192	100
Fraisans	Boues activées	1 990	1 900	114	0
Orchamps	FPR	1 600	1 000	60	100
Gendrey	FPR	640	400	24	100
Montmirey La Ville	FPR	510	350	21	100
Thervay	FPR	450	330	19,8	100
Pagny	FPR	430	340	20,4	100
Vitreux	FPR	350	220	13,2	100
Ougney - Rive Gauche	Décanteur digesteur	200	200	12	0
Plumont	Décanteur digesteur	150	90	5,4	0
Louvatange	FPR	130	90	5,4	100
Marpain	Microstation	120	60	3,6	100
Petit Mercey - bourg	Microstation	100	50	3	100
Taxenne	Décanteur digesteur	100	80	4,8	0
Ougney - Rive Droite	Décanteur digesteur	60	60	3,6	0
Petit Mercey - Hyombre	Décanteur digesteur	50	30	1,8	0
Petit Mercey - Les Granges	Décanteur digesteur	20	20	1,2	0
TOTAL	17	10 900	8420	505,2	72 %

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 72 % (60 en 2022, 67 en 2023).

2.11 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) / normes nationales (uniquement pour les STEU d'une capacité > 200 EH)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 200 EH, s'obtient auprès de la Police de l'Eau par rapport aux normes de rejet de l'arrêté du 21/07/2015.

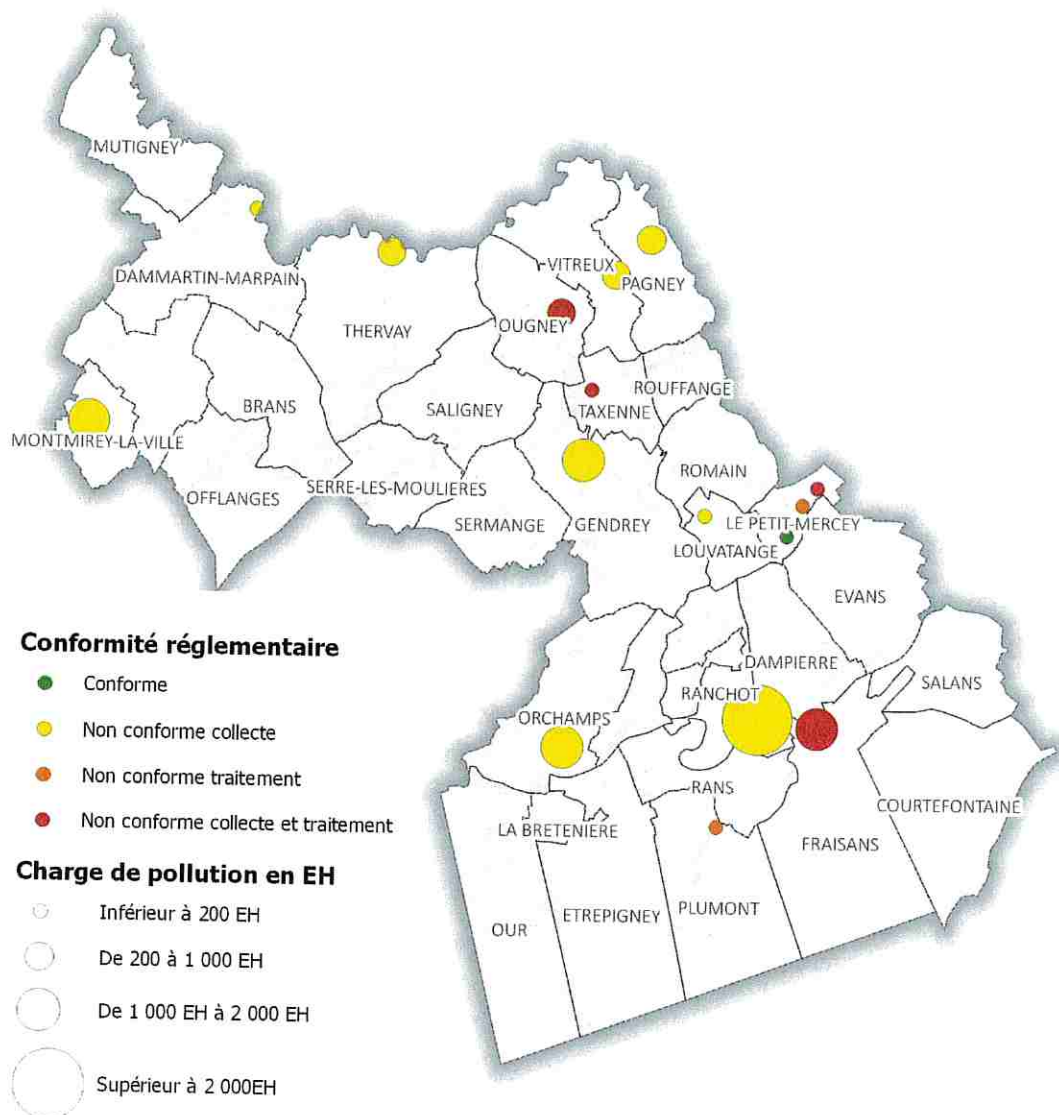
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Station	Type de station	Capacité en EH	Charge brute théorique en EH	Charge brute théorique en kg DBO5	Conformité performance
Ranchot	Boues activées	4 000	3 200	192	100
Fraisans	Boues activées	1 990	1 900	114	0
Orchamps	FPR	1 600	1 000	60	100
Gendrey	FPR	640	400	24	100
Montmirey La Ville	FPR	510	350	21	100
Thervay	FPR	450	330	19,8	100
Pagney	FPR	430	340	20,4	100
Vitreux	FPR	350	220	13,2	100
Ougney - Rive Gauche	Décanteur digesteur	200	200	12	0
Plumont	Décanteur digesteur	150	90	5,4	0
Louvatange	FPR	130	90	5,4	100
Marpain	Microstation	120	60	3,6	100
Petit Mercey - bourg	Microstation	100	50	3	100
Taxenne	Décanteur digesteur	100	80	4,8	0
Ougney - Rive Droite	Décanteur digesteur	60	60	3,6	0
Petit Mercey - Hyombre	Décanteur digesteur	50	30	1,8	0
Petit Mercey - Les Granges	Décanteur digesteur	20	20	1,2	0
TOTAL	17	10 900	8420	505,2	72 %

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 72 (60 en 2022, 67 en 2023) vis-à-vis de la réglementation nationale.

Représentation cartographique des conformités des systèmes d'assainissement pour l'année 2024 :

- Amélioration du fonctionnement de la station de Gendrey
- Dégradation de la collecte sur Louvatange du aux résultats du bilan 24h
- Dégradation de la collecte sur Vitreux du aux résultats du bilan 24h



2.12 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100% en 2023 et 2022).

Station	Type de station	Capacité en EH	Tonnage en MS	Conformité
Ranchot	Boues activées	4 000	0	
Fraisans	Boues activées	1 990	1.18	100
Orchamps	FPR	1 600		
Gendrey	FPR	640		
Montmirey La Ville	FPR	510		
Thervay	FPR	450		
Pagney	FPR	430		
Vitreux	FPR	350		
Ougney - Rive Gauche	Décanteur digesteur	200	0.14	100
Plumont	Décanteur digesteur	150	2	100
Louvatange	FPR	130		
Marpain	Microstation	120	0.3	100
Petit Mercey - bourg	Microstation	100		
Taxenne	Décanteur digesteur	100	0.4	100
Ougney - Rive Droite	Décanteur digesteur	60	0.14	100
Petit Mercey - Hyombre	Décanteur digesteur	50		
Petit Mercey - Les Granges	Décanteur digesteur	20		
TOTAL	17	10 900	4.16	100 %

Les valeurs indiquées sont des boues pompées et acheminées sur la station de Dole, exceptées pour Plumont et Fraisans qui ont été dépotées sur Ranchot.

2.13 Taux de renouvellement des réseaux

Le tableau des renouvellements est le suivant :

Année	Travaux de renouvellement	ml concernés
2018	Thervay : pré-impassé du Moulin (846 ml) + aval STEP (134 ml) + refoulement aval Bo (372 ml) + refoulement Pr à STEP (285 ml) + route de Dijon (257 ml)	1 894 ml
2019	OUGNEY : Haut rue du Barboux	100 ml
2020	/	0 ml
2021	/	0 ml
2022	Louvatange : 370 ml réseau + 290 ml chemisage	660 ml
2023	Vitreux : 1.6km de séparatif et 0.35km de refoulement Orchamps transit : 1.3km	1950 ml 1300 ml
2024	Montmirey la Ville : mise en séparatif chemin du repos et rue du Lavoisier et Montmirey le Château : reprise du réseau aval DO Grande Rue Pagney : mise en séparatif rue des Bannes et Grande Rue	1011 ml 1225 ml
Total sur 7 ans		8140 ml
Moyenne annuelle		1163 ml

Soit un taux annuel de renouvellement moyen sur les 7 dernières années de **1,12 %** (0.9% en 2023).

2.14 Branchements

79 branchements ont été contrôlés dont **2** nouveaux avec un taux de conformité de **87 %**.

2.15 Entretien du réseau

5 640 ml de réseau ont été curé en préventif sur **88,16 km** soit **6,4 %** conforme au contrat qui prévoit un curage de **6 %** du linéaire / an.

52 opérations curatives ont été réalisées (débouchage, notamment sur **31** branchements).

627 ml de passage caméra ont été réalisés (Petit Mercey – route de Dampierre ; Ranchot – rue de la Viotte ; Vitreux – rue de la Fontaine).

2.16 Travaux de renouvellement

Selon le programme prévisionnel de travaux prévu au contrat, les travaux ou renouvellement suivants ont été réalisés en 2024 :

- **Système Ranchot :**
 - Réparation roue et brosse du clarificateur ancienne file
 - Dératisation sur Ranchot et secteur Dampierre (rue Tilleuls et Air et Soleil)
 - Suivi de chantier station
- **Gendrey :**
 - Renouvellement de l'électrovanne d'ouverture des lits
- **Pagney :**
 - Changement de sonde sur 1^{er} et 2nd étage

2.17 Autres travaux

Le fond travaux est annuellement de 37 600 € dans le contrat de concession.

En 2023, le montant des travaux a été de 46 840 €.

En 2024, le montant des travaux a été de 30 787 €.

Les travaux principaux sont listés ci-dessous :

Système d'assainissement	Ouvrage	Travaux
Ranchot	STEP	Roue et tôle du pont clarificateur + balais brosse du clarificateur
Ranchot	STEP	Déshydratation et compostage des boues
Ranchot	STEP	Location surpresseur
Ranchot	Réseaux	Passage caméra
Orchamps	Réseaux	Renouvellement de 3 tampons
Pagney	STEP	Débitmètre eaux traitées
Gendrey	STEP	Débitmètre eaux traitées

2.17.1 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	8 333	8 308
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,1155	3,1023
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90 %	90 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	90
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	6 %	2 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	67 %	72 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	67 %	72 %
P 253.2	Taux de renouvellement des réseaux	0,9 %	1,12 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %

3 Financement des investissements

3.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Aucune contribution du budget général n'est prévue.

Des subventions sollicitées ont été versées en 2024 à hauteur de :

- Agence de l'eau : 58 399 €.
- DETR : 0 €.
- Département : 3 310 €.

3.2 Etat de la dette

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	4 282 409,99 €	6 331 478,86 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	335 746,48 €	333 652,57 €
<i>Dont en intérêts</i>	<i>78 678,48 €</i>	<i>83 904,15 €</i>
<i>Dont en capital</i>	<i>257 068,00 €</i>	<i>249 748,42 €</i>

En 2022, un emprunt de 800 000€ d'euros a été demandé pour début 2023 sur une durée de 25 ans avec un taux d'intérêt de 2,86 %.

Il n'y a pas eu de demande d'emprunt en cours d'année 2023.

En 2024, 2 emprunts ont été souscrits, le premier d'un montant de 800 000 € est un prêt relais de 2 ans à taux fixe de 3.6%, le second d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 25 ans avec un taux indexé au livret A, avec une marge de 0.4%.

3.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2023	2024
Montant des amortissements	225 253,85 €	260 703,49 €

3.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réseaux de Rans Ranchot Dampierre Etrepigny Evans	3 177 780,89 €
Réhabilitation de la station de Plumont	407 000 €
Réhabilitation des réseaux et station à Taxenne	1 056 000 €
Réhabilitation des systèmes Hyombre et Granges sur Petit Mercey	594 200 €

L'enveloppe prévisionnelle intègre les frais de maîtrise d'œuvre ainsi que les frais divers.

3.5 Présentation du programme pluriannuel de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours des derniers exercices

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Raccordement des communes de Fraisans-Salans à la station de Ranchot avec extension de la station de Ranchot (6 000 EH) et suppression de la station vétuste de Fraisans	2022-2025	4 782 036,48 €
Réhabilitation des réseaux priorité 1 sur le système Ranchot-Dampierre-Evans-Etrepigny-Rans	2024-2026	2 008 225,54 €
Réhabilitation des réseaux de Louvatange et construction d'une nouvelle station (105 EH)	2021-2023	512 131,18 €
Construction d'une nouvelle station à Orchamps (1600 EH) et du programme réseaux	2022-2023	2 887 333,96 €
Réhabilitation des réseaux de Vitreux et construction d'une nouvelle station (350 EH)	2022-2023	1 269 672,86 €
Réhabilitation des réseaux de Pagney	2023-2024	816 107,14 €
Réhabilitation des réseaux de Montmirey	2023-2024	551 182,92 €
Réhabilitation réseau et station à Ougney	2025-2027	1 902 549,47 €

4 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

4.1 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2023	2024
Nombre d'abandon de créance	-	-
Montant des abandons de créance	-	-
Versement à un fonds de solidarité	-	-
Nombre de demandes reçues	-	-

4.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Néant	-